

LA RÉGION SOUTIENT L'ÉCONOMIE NORMANDE

# MARCHÉS PUBLICS RÉGIONAUX

DE NOUVELLES CLAUSES POUR PRIVILÉGIER  
LES ENTREPRISES NORMANDES



RÉGION  
NORMANDIE

[www.normandie.fr](http://www.normandie.fr)

**LA RÉGION NORMANDIE  
A ENTREPRIS DE RENFORCER  
FORTEMENT SA POLITIQUE  
D'INVESTISSEMENT ET DE TRAVAUX.  
ELLE ENTEND FAIRE EN SORTE QUE  
L'ÉCONOMIE NORMANDE PUISSE  
EN BÉNÉFICIER EN PRIORITÉ.**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Région mettra en œuvre dans ses appels d'offres de nouvelles clauses et de nouveaux critères qu'elle a spécifiquement choisis afin de privilégier les entreprises normandes dans leur accès à la commande publique. Ces nouvelles pratiques visent à simplifier les procédures, lutter contre la sous-traitance abusive, encourager l'apprentissage et faciliter l'accès des entreprises, notamment aux TPE/PME aux marchés régionaux. Le choix de ces critères va permettre de moderniser les échanges, faciliter le partage de l'information de la commande publique et mettre en avant les entreprises qui valorisent les savoirs professionnels et les partagent avec les jeunes apprentis normands. Chef de file du développement économique et prescripteur notamment auprès des autres acteurs publics, la Région veut faire du réflexe normand un marqueur partagé de son identité économique.

**La Normandie, par cet engagement,  
soutient les entreprises qui investissent  
sur son territoire.**



**SIMPLIFIER LES DÉMARCHES  
DES ENTREPRISES**

La Région Normandie organisera une réunion annuelle de proximité pour informer les entreprises de ses programmes d'investissement. Elle mettra en place dès 2017 plusieurs dispositifs ou modes opératoires destinés à simplifier les procédures de marchés publics et les formalités demandées aux entreprises.

- Plate-forme régionale unique sur internet : un seul site pour s'informer et déposer les offres !
- Réponse par marché public simplifié (MPS) : le SIRET et les références suffiront,
- Transmission des factures par voie électronique via le portail CHORUS PRO.

Dès 2017, l'accès aux marchés sera simplifié et facilité et donc mieux adapté aux TPE-PME normandes :

- les candidats ne remettront qu'un devis, l'acte d'engagement devenant formalisé par la Région,
- les marchés par lots seront systématisés,
- le critère du prix ne pourra plus être majoritaire,
- un cadre-type de réponse sera fourni aux entreprises.



**AMÉLIORER LA TRÉSORERIE  
DES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES  
DE MARCHÉS NORMANDS**

- Une avance de 20% est accordée automatiquement.
- La retenue de garantie est désormais abaissée à 3% à chaque paiement.
- Les pénalités de retard ne sont plus appliquées systématiquement.
- Les délais de paiement de la Région sont réduits à moins de 30 jours.



**IDENTIFIER LES OFFRES  
ANORMALEMENT BASSES**

La Région lance par le biais d'une expérimentation une démarche d'analyse pour déterminer, sur la base d'un référentiel de calcul type, les offres des entreprises qui ne respecteraient pas l'économie normale du marché et iraient à l'encontre des règles de concurrence.



## ENCOURAGER L'APPRENTISSAGE POUR LES JEUNES NORMANDS

Pour permettre aux entreprises de favoriser l'insertion des jeunes, leur formation et la transmission des savoirs, la Région intègre un nouveau critère "apprentissage" :

- la politique des entreprises en matière d'apprentissage est évaluée au niveau régional,
- le titulaire du marché est encouragé à recourir à l'emploi d'un ou plusieurs apprentis (ou de jeunes en alternance), si possible inscrit(s) dans un centre d'apprentissage normand, pour réaliser la prestation.



## ENCADRER LA SOUS-TRAITANCE POUR ANCRER ET RELOCALISER LES SAVOIRS

- Les salariés des différentes entreprises présentes sur le chantier devront parler français pour des raisons évidentes de sécurité.
- Les entreprises ne pourront plus sous-traiter leur cœur de métier. Seuls les travaux connexes pourront être sous-traités afin d'ancrer les savoirs professionnels sur le territoire normand.

Une charte marquant ces engagements de la Région Normandie est signée avec les principales fédérations du BTP et TP et sera étendue rapidement aux Ordres des architectes normands.

Les collectivités territoriales bénéficiant de subventions régionales seront appelées à décliner ces orientations dans leurs relations contractuelles avec les entreprises.

### CONTACT

Région Normandie – site de Caen

Direction des finances et de la commande publique

Albane PITOIS directrice adjointe  
albane.pitois@normandie.fr - 02 31 06 96 49

Karine BEUVE chef du service des marchés publics  
karine.beuve@normandie.fr - 02 31 06 96 62



RÉGION  
NORMANDIE

www.normandie.fr